

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 15210 Numéro SIREN : 398 984 336 Nom ou dénomination : A FELIX

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2020 sous le numéro de dépôt 19590

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-04-2020

N° DE DEPOT : 019590

N° GESTION : 1994B15210

N° SIREN : 398984336

DENOMINATION : A FELIX

ADRESSE : 56 RUE DES ABBESSES 75018 PARIS

MILLESIME : 2019

GREFFE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Comptes annuels

Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

SASU A.FELIX

**56 Rue des Abbesses
75018 PARIS**

**APE : 2670Z -
Siret : 39898433600014**

M MAZARS

MAZARS DIJON

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
5 AVENUE de la Découverte

21000 DIJON

Tél : 03.80.78.76.20

Fax : 03.80.78.76.21

Courriel : dijon@mazars.fr

Web :

 Sommaire

Etats de synthèse	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
Synthèse de l'Annexe	10
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat	19
Autres informations	21



Etats de synthèse

"copie certifiée conforme"**Bilan Actif**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	15 245		15 245	15 245
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terreins				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 309	12 086	13 223	2 715
Autres immobilisations corporelles	137 907	124 352	13 555	11 821
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	6 000		6 000	6 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 390		10 390	10 284
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	194 851	136 438	58 412	46 066
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Merchandises	143 404		143 404	127 554
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	31 381		31 381	44 416
Autres créances	52 287		52 287	84 630
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	197 772		197 772	121 700
Charges constatées d'avance (3)	7 757		7 757	7 295
TOTAL ACTIF CIRCULANT	432 602		432 602	385 594
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	627 452	136 438	491 014	431 659
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont é moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				4 452

Bilan Passif

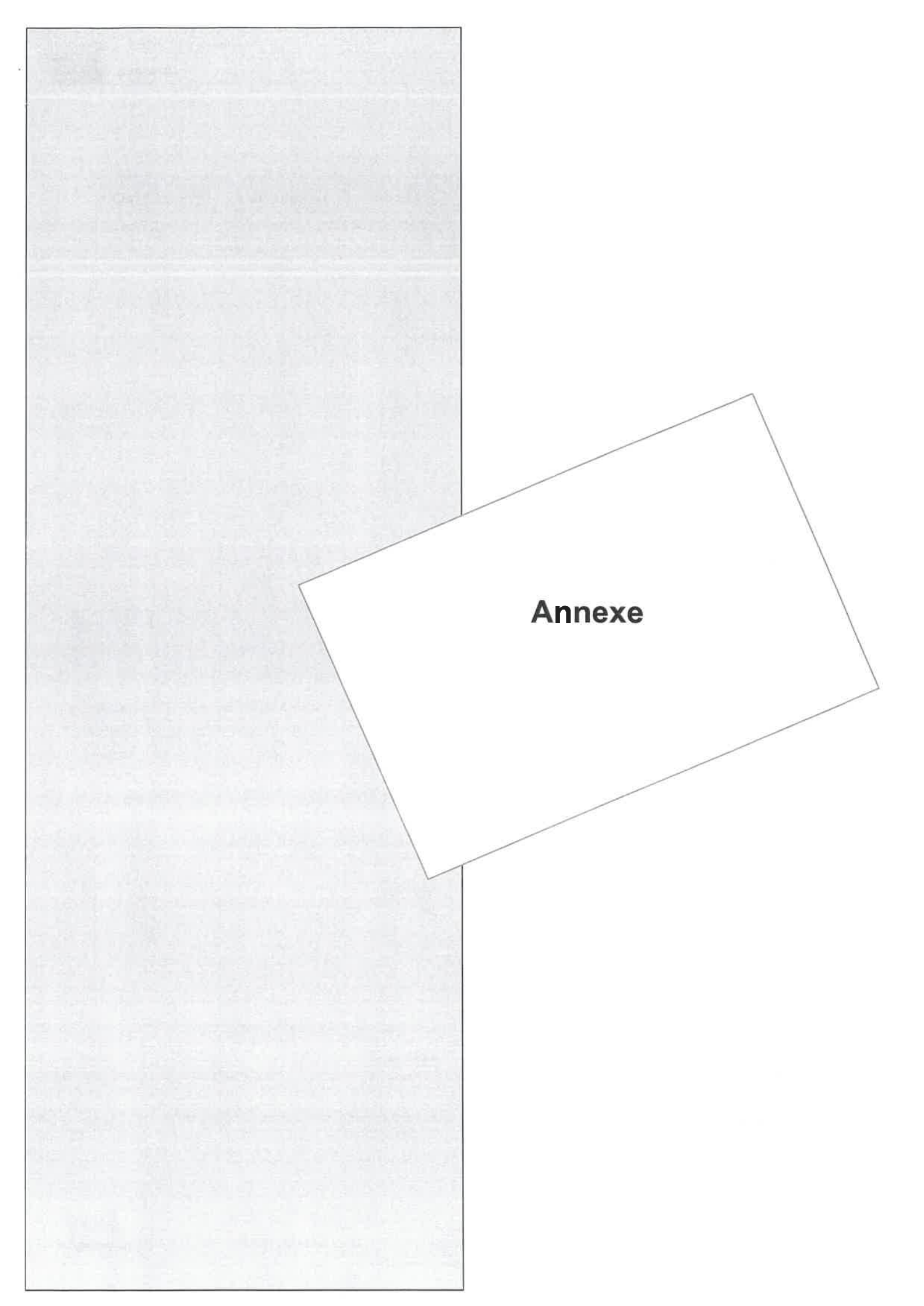
	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	307 188	226 091
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	101 449	81 097
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	417 022	315 573
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		308
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 465	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 677	81 467
Dettes fiscales et sociales	25 944	33 766
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 906	547
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	73 992	116 087
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	491 014	431 659
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	69 527	116 087
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	897 733	851 732
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net	897 733	851 732
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 732	-101
Autres produits	158	339
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	903 622	851 970
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	362 086	342 242
Variations de stock	-15 850	-6 633
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	269 084	260 666
Impôts, taxes et versements assimilés	2 545	2 481
Salaires et traitements	103 879	100 948
Charges sociales	32 780	31 209
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 482	7 503
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	16 595	14 507
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	778 602	752 924
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	125 021	99 046
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	42	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 439	4 707
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	6 481	4 707
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		308
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		308
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	6 481	4 399
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	131 502	103 445

Compte de résultat (suite)

	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	22	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-22	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	30 031	22 348
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	910 104	856 677
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	808 654	775 580
BENEFICE OU PERTE	101 449	81 097
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférants à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	42	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		308



Annexe

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Synthèse)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent	x		
- Tableau de variation des capitaux propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Synthèse)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Synthèse)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Éléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x		
- Éléments financiers concernant les entreprises liées	x		
- Éléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Éléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Événements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droits individuels à la formation (D.I.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolident les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.FELIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 491 014 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 101 449 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/01/2020.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/09/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations et autres titres immobilisés

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de maintenance et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,47 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018)

Les engagements sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. A ce titre, la méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode 1.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 466 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	15 245			15 245
Immobilisations corporelles	149 539	19 744	6 068	163 216
Immobilisations financières	16 264	106		16 390
Total	181 068	19 850	6 068	194 851
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	135 003	7 482	6 046	136 436
Immobilisations financières				
Total	135 003	7 482	6 046	136 438
ACTIF NET	48 088	27 331	12 113	58 412

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 101 815 EURO

Et se ventile

- A moins d'un an 91 425 EURO

- A plus d'un an 10 390 EURO

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autras créances	25 782
Disponibilités	
Total	25 782

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 EURO décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composent le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composent le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/03/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	81 097
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	81 097
Affectations aux réserves	81 097
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	81 097

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2019
Capital	7 622				7 622
Primes d'émission					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	762				762
Réserves générales	226 091	81 097			307 188
Réserves réglementées					
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	81 097	-81 097	101 449		101 449
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	315 573		101 449		417 022

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 527 EURO

Et se ventile

- A moins d'un an 69 527 EURO

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 839
Dettes fiscales et sociales	7 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	15 532

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	7 757
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	7 757

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	897 733		897 733
Produits des activités annexes			
TOTAL	897 733		897 733

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 700 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79100000 – Transfert charges	5 732	
Transfert de charges d'exploitation	5 732	
Total	5 732	

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Produits financiers :

- Rémunération du compte courant de la SARL AF PARTICIPATIONS, débiteur de 697.36 euros au 30/09/2019, au taux fiscalement déductible de 1.35 % pour un montant de 42.41 euros - produits de l'exercice.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction :

- Les rémunérations des membres des organes de direction (SARL AF PARTICIPATIONS en sa qualité de Président de la SAS A. FELIX) ont représenté un montant de 160 000 euros - charges de l'exercice.

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	4 532
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	4 532
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 532 EURO

Les engagements sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. A ce titre, la méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode 1.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

A.FELIX

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège social : 56 Rue des Abbesses
75018 PARIS

398 984 336 RCS PARIS

TEXTE DE LA DECISION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

AUX TERMES DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 15 AVRIL 2020

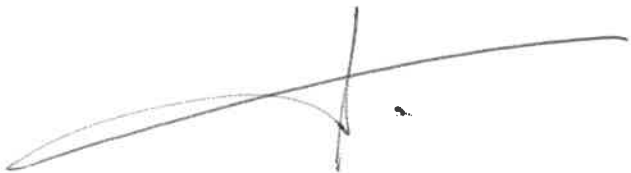
DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 101 449.39 €, de la manière suivante :

- au compte "Autres réserves" 101 449.39 €

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Pour copie conforme

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

A.FELIX

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 7 622 euros
Siège social : 56 rue des Abbesses – 75018 PARIS
RCS PARIS 398 984 336 - SIRET 398 984 336 00014 - APE 2670 Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

À l'associé unique de la société A.FELIX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.FELIX relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 26 mars 2020

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Eric GABORIAUD

Commissaire aux Comptes Associé



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	15 245		15 245	15 245
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 309	12 086	13 223	2 715
Autres immobilisations corporelles	137 907	124 352	13 555	11 821
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	6 000		6 000	6 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 390		10 390	10 284
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	194 851	136 438	58 412	46 066
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	143 404		143 404	127 554
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	31 381		31 381	44 416
Autres créances	52 287		52 287	84 630
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
<i>valeurs mobilières de placement</i>				
Disponibilités	197 772		197 772	121 700
Charges constatées d'avance (3)	7 757		7 757	7 295
TOTAL ACTIF CIRCULANT	432 602		432 602	385 594
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	627 452	136 438	491 014	431 659
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				4 452

Bilan Passif

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	307 188	226 091
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	101 449	81 097
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	417 022	315 573
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		308
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 465	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 677	81 467
Dettes fiscales et sociales	25 944	33 766
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 906	547
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	73 992	116 087
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	491 014	431 659
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	69 527	116 087
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	897 733	851 732
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net	897 733	851 732
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 732	-101
Autres produits	158	339
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	903 622	851 970
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	362 086	342 242
Variations de stock	-15 850	-6 633
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	269 084	260 666
Impôts, taxes et versements assimilés	2 545	2 481
Salaires et traitements	103 879	100 948
Charges sociales	32 780	31 209
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 482	7 503
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	16 595	14 507
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	778 602	752 924
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	125 021	99 046
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	42	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 439	4 707
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	6 481	4 707
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		308
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		308
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	6 481	4 399
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	131 502	103 445

Compte de résultat (suite)

	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	22	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-22	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	30 031	22 348
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	910 104	858 677
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	808 654	775 580
BENEFICE OU PERTE	101 449	81 097
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	42	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		308

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.FELIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 491 014 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 101 449 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/01/2020.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/09/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations et autres titres immobilisés

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,47 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018)

Les engagements sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. A ce titre, la méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode 1.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 466 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	15 245			15 245
Immobilisations corporelles	149 539	19 744	6 068	163 216
Immobilisations financières	16 284	106		16 390
Total	181 068	19 850	6 068	194 851
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	135 003	7 482	6 046	136 438
Immobilisations financières				
Total	135 003	7 482	6 046	136 438
ACTIF NET	46 066	27 331	12 113	58 412

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 101 815 EURO

Et se ventile

- A moins d'un an 91 425 EURO

- A plus d'un an 10 390 EURO

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	25 782
Disponibilités	
Total	25 782

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 EURO décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/03/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	81 097
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	81 097
Affectations aux réserves	81 097
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	81 097

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2019
Capital	7 622				7 622
Primes d'émission					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	762				762
Réserves générales	226 091	81 097			307 188
Réserves réglementées					
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	81 097	-81 097	101 449		101 449
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	315 573		101 449		417 022

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 527 EURO

Et se ventile

- A moins d'un an 69 527 EURO

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 839
Dettes fiscales et sociales	7 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	15 532

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	7 757
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	7 757

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	897 733		897 733
Produits des activités annexes			
TOTAL	897 733		897 733

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 700 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
79100000 – Transfert charges	5 732	
Transfert de charges d'exploitation	5 732	
Total	5 732	

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Produits financiers :

- Rémunération du compte courant de la SARL AF PARTICIPATIONS, débiteur de 897.36 euros au 30/09/2019, au taux fiscalement déductible de 1.35 % pour un montant de 42.41 euros - produits de l'exercice.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction :

- Les rémunérations des membres des organes de direction (SARL AF PARTICIPATIONS en sa qualité de Président de la SAS A. FELIX) ont représenté un montant de 160 000 euros - charges de l'exercice.

Liste des transactions significatives

Transactions effectuées avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	4 532
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	4 532
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 532 EURO

Les engagements sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. A ce titre, la méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode 1.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

Expertise Comptable & Audit

37 Rue Elsa Triolet

Parc Valmy

21000 Dijon

T : +33 (0) 3 80 65 45 23

F : +33 (0) 3 80 66 78 64

www.eca.nexia.fr